

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### VERSEMENT ANTICIPE D'AIDES DE LA PAC – CAMPAGNE 2013

Compte tenu des difficultés rencontrées par les agriculteurs pendant la campagne 2013, la France a obtenu de l'Europe l'accord pour un versement anticipé des primes agricoles pour soutenir la trésorerie des exploitations.

Une avance exceptionnelle sur les aides directes de la PAC sera versée **à partir de la mi-octobre 2013**.

Elle concerne 50 % de l'aide découplée (aide liée à l'activation des droits à paiement unique) ainsi que 50 % des aides aux ovins et aux caprins. Par ailleurs, seront aussi versés 80 % de la prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA) et 60 % de l'aide nationale complémentaire, ainsi qu'une avance de 75 % du montant de la prime herbagère agroenvironnementale (PHAE).

